

Sensibilisation des médecins généralistes à la survenue d'un cas autochtone de dengue

Chère consœur, cher confrère,

Suite à la détection d'un cas autochtone (personne n'ayant pas voyagé) probable de dengue à Nice, il s'avère nécessaire de s'assurer qu'aucune chaîne de transmission pérenne de dengue n'ait pu s'installer dans le département des Alpes-Maritimes. C'est pourquoi une recherche active d'éventuels autres cas suspects, est effectuée autour des lieux de vie de cette personne.

Dans ce contexte nous vous rappelons qu'un dispositif spécifique de surveillance des cas humains de chikungunya, de dengue et de zika en métropole est mis en place du 1er mai au 30 novembre, de chaque année. Il repose sur le signalement de tout cas confirmé biologiquement de chikungunya, de dengue ou de zika.

Dans le cadre de l'investigation de ce cas autochtone, il vous est demandé :

- Devant tout cas suspect de prescrire un bilan biologique : le patient doit se rendre au laboratoire avec copie de la fiche de signalement et de renseignements cliniques. Cette fiche est indispensable car elle indique le type d'analyse à réaliser par le laboratoire (RT-PCR et/ou sérologie), aide à l'interprétation des résultats et permet le remboursement de l'acte. Dans le cadre du dispositif de surveillance, chaque prescription doit inclure systématiquement les trois maladies (chikungunya, dengue et zika).

- Si le cas est confirmé biologiquement, procéder sans délai au signalement du cas au point focal régional de l'ARS. Vous vous aiderez de la fiche de signalement et de renseignements cliniques dûment complétée, à retourner soit par mail à ars-paca-vss@ars.sante.fr soit par fax au 04 13 55 83 44.

Pour rappel, la définition de cas suspect de dengue est la suivante :

Fièvre d'apparition brutale (> 38,5°C) et au moins un signe algique (arthralgies, céphalées, myalgies, lombalgies) en l'absence de tout point d'appel infectieux (toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires, plaies infectées...)

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de mes salutations les meilleures.

Source : Direction générale de la Santé

14, avenue Duquesne

75007 PARIS

Septembre 2020